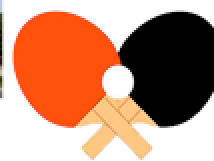




Aube Crulai L'Aigle Tennis de Table



G. E. PING PERCHE  
EMPLOI



# TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE DU PAYS DE L'AIGLE ET DE LA MARCHE

Homologation en cours

Samedi 27 & Dimanche 28 avril 2024

**Article 1 :** Aube-Crulai-L'Aigle Tennis de Table organise le samedi 27 et le dimanche 28 avril 2024 son tournoi national au Complexe Sportif Intercommunal, rue Jean LESAGE, 61300 l'Aigle (près du Lycée Napoléon) en collaboration avec les membres du Groupement d'Employeur Ping Perche Emploi.

## **Article 2 : Licences**

Le tournoi est réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la Fédération Française de Tennis de Table. Les joueurs devront présenter obligatoirement leur licence validée.

## **Article 3 : Tableaux**

Le tournoi comprend les 17 tableaux suivants :

Samedi 27 avril :

- Tableau A : de 500 à 699 points
- Tableau B : de 500 à 899 points
- Tableau C : de 700 à 1099 points
- Tableau D : de 900 à 1399 points
- Tableau E : de 1100 à 1599 points
- Tableau F : de 1300 à 1799 points
- Tableau G : de 1500 à 2050 points
- Tableau H : doubles -2500 points

Dimanche 28 avril :

- Tableau I : de 500 à 799 points
- Tableau J : de 500 à 999 points
- Tableau K : de 800 à 1299 points
- Tableau L : de 1000 à 1599 points
- Tableau M : de 1300 à 1899 points
- Tableau N : de 1600 à 2200 points
- Tableau O : Toutes Catégories Messieurs
- Tableau P : Toutes Catégories Dames
- Tableau Q : Doubles - 3500 points

Les tableaux sont ouverts aux féminines et aux masculins en fonction des points inscrits sur la licence de la 2<sup>ème</sup> phase 2023/2024

#### Article 4 : Inscriptions

Chaque joueur désirant participer au tournoi doit s'acquitter d'un droit d'inscription fixé à :  
8 euros pour le tableau O

4 euros/joueur pour les tableaux H et Q

7 euros pour les autres tableaux

Chaque joueur peut s'inscrire dans 2 tableaux de simples et un double pour chaque journée.

Les inscriptions pour le tableau de doubles seront prises sur place.

Les inscriptions seront prises uniquement par envoi du formulaire Google Form : <https://forms.gle/1XXiJ1jgcw4HAd1E6> jusqu'au vendredi 26 avril à 12h00. Un accusé de réception d'inscription sera envoyé à chaque joueur/joueuse inscrit par ce moyen.

Les inscriptions des tableaux du Dimanche seront prises dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence de 48 participants par tableau de simples. Au-delà, une liste de remplaçants sera constituée afin de pallier aux forfaits.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre de participants dans le tableau est inférieur à 12.

#### Article 5 : Organisation sportive

Le tournoi aura lieu au Complexe Sportif Intercommunal, rue Jean LESAGE à l'Aigle (61300). Il se déroulera sur 20 tables les samedi 27 et dimanche 28 avril.

Horaire prévisionnel :

	Tableau	Points	Horaire de début
S A M E D I 27	A	de 500 à 699 points	11h30
	B	de 500 à 899 points	10h00
	C	de 700 à 1099 points	13h00
	D	de 900 à 1399 points	12h00
	E	De 1100 à 1599 points	10h00
	F	De 1300 à 1799 points	12h30
	G	De 1500 à 2050 points	13h30
	H	Doubles < 2500 points	15h30
D I M A N C H E 28	I	de 500 à 799 points	8h30
	J	de 500 à 999 points	10h00
	K	de 800 à 1299 points	11h30
	L	de 1000 à 1599 points	8h30
	M	de 1300 à 1899 points	10h00
	N	de 1600 à 2200 points	11h30
	O	Toutes Catégories Messieurs	14h30
	P	Toutes Catégories Dames	13h00
	Q	Doubles < 3500 points	16h00

Les finales se dérouleront vers 20H00.

L'horaire limite de pointage de chaque tableau est fixé à 15 minutes avant le début du tableau considéré. Passé ce délai, les joueurs ne pourront pas prétendre participer au tableau.

### **Article 6 : Responsable de l'organisation**

Le club d'Aube-Crulai-L'Aigle Tennis de Table est responsable de l'organisation et est représenté par l'intermédiaire de son Président Monsieur Dimitri Bischoff ([tn.paysaiglon@orange.fr](mailto:tn.paysaiglon@orange.fr)).

Le juge-arbitre de la compétition est Jean-Paul Corvée, Juge-Arbitre 3<sup>ème</sup> degré.

### **Article 7 : Déroulement sportif**

Dans chaque tableau, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- Poules de 3 joueurs
- Les deux premiers de chaque poule pour les tableaux de simples, et uniquement les premiers de chaque poule pour les tableaux de doubles, sont qualifiés pour disputer le tableau final à élimination directe avec placement par tirage au sort.
- Il est tenu compte des appartenances à une même association, pour le premier tour du tableau.

Les parties de tous les tableaux se disputent au meilleur des cinq manches en 11 points.

### **Article 8 : Tirage au sort**

Le tirage au sort de chaque tableau aura lieu à la salle ½ heure avant le début du tableau, sous la responsabilité du juge-arbitre désigné.

Le tirage au sort sera réalisé en tenant compte des classements points 2<sup>ème</sup> phase.

### **Article 9 : Retard, forfait et absence**

Pour la bonne organisation du tournoi, dans tous les tableaux, si un joueur ne s'est présenté après 3 appels, il sera déclaré forfait dans le tableau. En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur la première partie non jouée et avec perte des points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

### **Article 10 : Litiges**

Le Juge Arbitre est le seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

Les règlements de la Fédération Française de Tennis de Table seront appliqués, notamment ceux concernant la tenue et le comportement dans l'aire de jeu.

## Article 11 : Dotation du tournoi

Le total des dotations est de 2600 € répartis comme suit :

Tableau	Points	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	Demi-Finalistes
A	de 500 à 699 points	30	15	8
B	de 500 à 899 points	40	20	10
C	de 700 à 1099 points	40	20	10
D	de 900 à 1399 points	50	25	13
E	De 1100 à 1599 points	60	30	15
F	De 1300 à 1799 points	70	35	17
G	De 1500 à 2050 points	100	50	25
H	Doubles < 2500 points	50	25	13
I	de 500 à 799 points	40	20	10
J	de 500 à 999 points	40	20	10
K	de 800 à 1299 points	50	25	13
L	de 1000 à 1599 points	60	30	15
M	de 1300 à 1899 points	90	45	23
N	de 1600 à 2200 points	120	60	30
O	Toutes Catégories Messieurs	300	150	75
P	Toutes Catégories Dames	100	50	25
Q	Doubles < 3500 points	60	30	16

Les prix sont indiqués en euros. Pour les mineurs, les prix seront donnés en bons d'achats. Chaque vainqueur de tableau se verra attribué un trophée.

## Article 12 : Divers

L'inscription et la participation au tournoi impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement, et entraînent automatiquement l'autorisation d'utilisation des images.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou tout incident survenant au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et trajets.

Les balles plastique homologuées seront fournies par les joueurs.

Le coefficient de la compétition est de 0.75.

La compétition se déroulera selon les règles sanitaires en vigueur.

Buvette et restauration sur place.

## Plan d'accès :

L'Aigle est situé dans l'Orne (61) accessible en train par la ligne Paris Granville.

A 1h30 en voiture : de Paris, du Mans, de Chartres, de Caen, de Rouen

Coordonnées GPS : 48 45 26 N 000 38 04 E

